



Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 5 juillet 2013

Madame Suzanne Lepage
Direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles
1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7

**Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec**

Question complémentaire du 5 juillet 2013 (DQ6, n° 1)

Madame,

À la suite des audiences publiques sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir les renseignements complémentaires qui suivent :

Question 1

Dans la foulée des audiences publiques sur la phase 1 de la Promenade Samuel-De Champlain, la Commission de la capitale nationale avait formé un « Comité des usagers » auquel participait le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le compte rendu de la première réunion de ce comité, tenue le 15 février 2006, rapporte une intervention d'un représentant du MRNF, M. Pierre Pettigrew, qui mentionne un projet de quai flottant pour la pêche :

« Nous avons une double mission : conservation et mise en valeur. Nous avons un projet de quai flottant pour la pêche sportive. Des résultats expérimentaux sont disponibles. Le secteur de la côte Ross est favorable. Nous avons besoin d'un arrimage physique et d'un arrimage logistique. On s'engage à payer mais il faudrait quelqu'un qui prenne cela en charge pour la gestion des opérations. » (document déposé DA13, p. 3)

- A. Qu'est-il advenu de ce projet de quai flottant pour la pêche et pourquoi ne s'est-il pas concrétisé avec la phase 1 de la Promenade ?
- B. Le Ministère a-t-il toujours un intérêt dans la mise en valeur de la pêche récréative dans le fleuve sur les rives de la ville Québec ?
- C. La proposition de quai flottant qui avait été formulée pour la phase 1 de la Promenade tient-elle toujours et pourrait-elle être actualisée dans le contexte la phase 3 ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **9 juillet, 16 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission